

ARRÊTÉ DU MAIRE N°260/2022

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de la société DK déménagements pour une autorisation de stationnement d'un véhicule de déménagement au niveau du 21 place Saint François de Sales le 23 novembre 2022.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le mercredi 23 novembre 2022 à partir de 9h, la société DK déménagement est autorisée à stationner son véhicule de déménagement au niveau du 21 place Saint François de Sales sur la place de parking située entre la fontaine et le magasin Proxi.

ARTICLE 2 - La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à DK DEMENAGEMENT ZAC de la Croisée 6 rue du Vuache 74270 CHENE EN SEMINE
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre technique départemental
- au centre de secours de Seyssel.

A Seyssel, le 22 novembre 2022

Le Maire
Gérard LAMBERT

